

DACP

REF : DACP2013034

Signataire : MC/ED/CM

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du projet de Convention financière portant sur le chantier éducatif pour la réalisation de travaux d'embellissement sur le square de la Fontaine situé dans le Quartier Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Situé au sud-est de la ville d'Aubervilliers, le quartier Vilette-Quatre Chemins est à la limite de Pantin et de Paris, respectivement délimitée par l'avenue Jean Jaurès (RN2) et la rue Emile Reynaud.

Ce quartier est situé en Zone Urbaine Sensible et fait l'objet d'un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) dont la convention a été signée le 31 janvier 2008.

Le square de la Fontaine, sur lequel se déroulera l'action ci-dessous exposée, est situé sur la dalle Vilette et à proximité de la dalle Félix Faure. L'ensemble immobilier est caractérisé par l'urbanisme de dalle des années 1970.

Les deux dalles, qui regroupent 2 255 logements, connaissent une densité très forte (402 logements à l'hectare). Ces deux dalles ont été désignées comme périmètre prioritaire pour un ANRU 2 et font actuellement l'objet d'une étude de faisabilité urbaine financée par Plaine Commune et l'OPH d'Aubervilliers.

Le square de la Fontaine est l'unique lieu de rencontres sur la dalle Vilette. Composé d'une aire de jeux pour enfants, de plusieurs jardinières et d'assises, cet espace est perçu comme très dégradé par les habitants : plantations défraîchies, tags, sols et murets abîmés, jets de déchets....

Il répond donc de manière insatisfaisante à la forte demande des habitants d'améliorer l'offre d'espaces verts dans le quartier.

Pour y remédier, différents partenaires institutionnels se sont entendus pour apporter une réponse adaptée, passant par des travaux de réaménagement du site, faisant l'objet de financements croisés et répondant à différents enjeux :

1. La requalification d'un espace public qui occupe une position centrale dans un quartier fortement densifié, pauvre en surfaces plantées
2. La production de lien social et la résolution des conflits d'usages de cet espace
3. Le renforcement des actions intergénérationnelles et familiales pour répondre au manque de communication entre les jeunes et les adultes et contrer les stratégies d'évitement ;
4. L'accompagnement d'un quartier qui connaît d'importantes transformations du tissu urbain et de l'environnement social.
5. L'insertion professionnelle des jeunes adultes

A cet égard, la particularité de ce projet tient au fait que la réalisation des travaux aura lieu à travers un chantier éducatif avec des jeunes du quartier ayant entre 18 et 25 ans et éloignés de l'emploi.

Le coût total du projet est estimé à 30 000 € TTC et se décompose de la manière suivante :

Déclinaison du projet	Dépenses
Matériaux (végétaux, maçonnerie, outillage)	12 000
Chantier éducatif (rémunération des jeunes, encadrement technique, prise en charge des repas)	15 000
Evénements festifs	3 000
TOTAL	30 000 €

Le financement du projet inscrit sur le budget de la ville d'Aubervilliers se décompose de la façon suivante :

- Ville d'Aubervilliers (service DLDSQ) : 3 000 €
- Conseil Régional (subvention ASQ) : 4 000 €
- Fondation de France (subvention) : 5 000 €
- Etat (subvention CUCS) : 7 000 €

Plaine Commune (subvention) : 6 000 € et 5 000 € sur ses fonds propres

Un projet de convention, joint en annexe, destiné à formaliser les modalités de participation financière de Plaine Commune au projet de chantier éducatif pour la réalisation de ces travaux fixant les objectifs de l'action vous est soumis à votre examen.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de Convention financière entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et Aubervilliers portant sur le chantier éducatif pour la réalisation de travaux d'embellissement sur le square de la Fontaine situé dans le Quartier Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers et son plan de financement, autoriser le Maire à le signer et à solliciter toute subvention susceptible de financer ce type d'équipement.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013034

Signataire : MC/ED/CM

OBJET : Approbation du projet de Convention financière portant sur le chantier éducatif pour la réalisation de travaux d'embellissement sur le square de la Fontaine situé dans le Quartier Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de le projet de convention financière portant sur le chantier éducatif visant à réaliser des travaux d'embellissement sur le square de la Fontaine situé dans le Quartier Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers ;

Vu le plan de financement du projet ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de travaux sur le square de la Fontaine afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens du quartier Vilette-Quatre Chemins et d'impliquer via un chantier éducatif, les jeunes dudit quartier.

Considérant, que pour la réalisation du projet « *Conception et réalisation de travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Vilette à Aubervilliers* », il est nécessaire de faire appel à des subventions extérieures,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de chantier éducatif pour la réalisation de travaux d'embellissement sur le square de la Fontaine situé dans le Quartier Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers ;

APPROUVE la convention financière y afférente ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions extérieures.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué